

PREFET DES COTES D'ARMOR

Saint-Brieuc, le 31 mars 2014

Préfecture
Secrétaire général
Direction des relations
avec les collectivités territoriales
Affaire suivie par : Eric QUILLIOU
Tél : 02.96.62.43.52.
Fax : 02.96.62.44.78.
Eric.quilliou@cotes-darmor.gouv.fr

Le Préfet des Côtes d'Armor

à

Liste des destinataires in fine

OBJET : Instance de concertation et de suivi de l'éolien en mer en baie de Saint Brieuc

Vous trouverez sous ce pli le compte rendu de la réunion de l'instance de concertation et de suivi de l'éolien en mer en baie de Saint Brieuc qui s'est tenue le 17 février dernier à la CCI des Côtes d'Armor.

Le présent compte rendu et ses annexes (diaporamas présentés en séance) sont consultables sur le site internet de la préfecture des Côtes d'Armor :
www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Energie/Energies-marines

Je vous en souhaite bonne réception.



Pierre SOUBELET



PREFET DES COTES D'ARMOR

**Direction des Relations
avec les Collectivités Territoriales**

Saint-Brieuc, le 21 mars 2014

Instance de concertation et de suivi de l'éolien en mer
Saint-Brieuc-Chambre de Commerce et d'Industrie
Lundi 17 février 2014
Compte-rendu de réunion

Participants :

M. Pierre SOUBELET, Préfet
M. Jean-Pierre LABONNE, Préfet Maritime de l'Atlantique
M. Claudy LEBRETON, Président du Conseil Général de Côtes d'Armor
M. LESAGE, Député
M. REGNAULT, Président de l'AMF
M. BREMONT, Conseil Général
M. JAFFRES, Président de la Communauté de Communes Côte de Penthièvre
Mme GUERVILLY, Maire d'Erquy
M. FERNANDEZ, Maire de Saint-Cast-le-Guildo
Mme BELLIARD, Maire de Plévenon
M. LE FUR, Conseil Général
Mme DALANSON, Conseil Général
M. BOULOGNE, Communauté de Communes Côte de Penthièvre
M. LECOMTE, Président de la CCI
M. TROESCU, CCI
M. BREZELLE, Syndicat Mixte Port d'Armor +
Communauté de Commune Sud-Goëlo
M. COUDRAY, M. LE DROUMAGUET, M. DAYON, CDPMEM 22
M. LECLERC, Comité Départemental des Pêches Ille-et-Vilaine
M. de LANTIVY, Gardez les Caps
M. SOULAIN, Malicorne Surf Association
M. LE BOULCH, FAPEL 22
M. DUBOS, Groupe Mammalogique Breton
M. TOQUIN, M. MELOU, Vivarmor Nature
M. LENSKI, CAPE
M. DEREUX, Côtes d'Armor Nature Environnement
M. SAINT-JALMES Délégué départemental SNSM22
M. FEVRIER, GEOCA
Mme THIEBAUD, CEREMA/DTEMF
M. MANGIER, Pilotage Côtes d'Armor
M. BOUGAULT, Comité départementale Association Pêcheurs plaisanciers 22
M. TRAN, Côte d'Armor Développement
Mme CORLOUER, Vedettes de Bréhat
Mme NOISETTE, ADEME
PREMAR : Mme PIQUERET
DDTM/DML : D. FROUX, D. LEMOINE, H. GUILLAUME
DREAL : Mme FOURNEL, Mme GALINDO, M. BONNEVILLE
M. VAUDOUT, DIRM NAMO
DDFIP : M. D. GRIMALDI

Ailes Marines : M. MORALES, M. CONSUELO, M. ROLLIN, M. HOUISE,
M. GUIDEZ
RTE : M. BOYADJIS, M. BRISSET
Préfecture 22 : E. QUILLIOU

Le Préfet remercie le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie pour son accueil et indique que l'instance ne s'est pas réunie depuis une année. Entre-temps, s'est tenu le débat public.

Le Préfet Maritime ajoute que le débat public a été riche d'enseignements. Par ailleurs, l'instance de concertation doit faciliter les échanges tout au long de la vie du projet, y compris jusqu'à la phase finale de démantèlement.

Le Président du Conseil Général considère que le débat public a apporté la confirmation d'une large adhésion pour ce projet industriel. Les projets d'une telle envergure sont rares, ils sont nécessaires pour l'économie et l'emploi. Des confrontations légitimes ont eu lieu lors du débat public.

Également, il estime que le cadre de l'instance de concertation correspond au lieu idoine pour échanger les points de vue.

M. COUDRAY, Président du Comité départemental des pêches, demande que les comptes-rendus soient plus détaillés de telle sorte que l'on puisse suivre l'historique du dossier. Ces comptes-rendus ne doivent pas prendre la forme d'un relevé de décisions. Le Préfet propose que, dorénavant, lesdits comptes-rendus soient davantage développés.

M. LENSKI informe que le Conseil Général de la prospective a récemment produit un rapport concernant la crise du système électrique européen, lequel met en évidence les risques qui pèsent sur le pouvoir d'achat des populations. Le Préfet propose que cette contribution soit annexée au compte-rendu.

M. ROLLIN (Ailes Marines S.A.S) présente le diaporama joint au compte-rendu, lequel établit un bilan du débat public, confirme les caractéristiques techniques du projet et reprecise le calendrier. Le débat public s'est achevé le 19 juillet 2013, la commission particulière du débat public a remis ses observations 2 mois après cette échéance. A l'issue de ce nouveau délai, Ailes Marines SAS disposait de 3 mois pour publier sa décision sur la poursuite (ou l'arrêt) du projet. En décembre 2013, Ailes Marines SAS a confirmé la mise en œuvre du projet. Le consortium prépare actuellement les dossiers relatifs aux demandes d'autorisation. M. ROLLIN précise que la solution jacket pour les fondations reste privilégiée, mais à ce stade, la décision n'est pas encore arrêtée. Il observe que le calendrier est contraint et qu'il convient d'en tenir compte ; c'est pourquoi, dans l'incertitude, la solution gravitaire fait tout de même l'objet d'un examen.

S'agissant des accords avec les industriels, il réaffirme sa volonté de collaborer de façon privilégiée avec les entrepreneurs bretons.

Pour ce qui concerne la poursuite de la concertation et l'information du public, il confirme qu'il entend y attacher une attention particulière. A cet égard, il cite les différentes formes de cette concertation :

- groupe d'information sur les métiers
- poursuite des rencontres bilatérales (les divers interlocuteurs sont invités à contacter Ailes Marines SAS s'ils l'estiment utile).
- participation à des événements locaux (fête de la coquille Saint-Jacques part exemple)
- site internet
- projet d'exposition itinérante autour de la baie

-projet d'espace permanent dédié aux énergies marines renouvelables.

M. HOUÏSE, Cabinet In Vivo pour Ailes Marines SAS, fait le point sur les diverses études entreprises (voir diaporamas joints).

Il précise que les études sont menées sur une durée de 2 ans ou de 3 ans. Pour ce faire, In Vivo a travaillé avec les cabinets de la Région.

2 protocoles ont été mis en œuvre concernant le zonage : d'une part sur une zone rapprochée avec des sorties bateaux 2 fois par mois et d'autre part sur une zone plus large avec des survols en avion.

En résumé :

-Pour les oiseaux :

-30 espèces ont été repérées dans les 2 zones d'étude, des passereaux soit environ 1000 individus de passage sur la zone, fous de bassan, macareux, guillemots de trôil, mouettes, goélands, pigeons...

-Fréquentation plus soutenue sur la zone élargie à l'ouest et au sud ;

-Il convient d'attendre l'examen sur 2 ans avant de produire des conclusions.

-Pour les chauves-souris :

-Un suivi en mer et plusieurs points d'observation ont été mis en place (pointe de Minard, Fréhel, phare du Grand Léjon) ;

-Des espèces migratrices ont été repérées ;

-Il est probable qu'une activité liée à la chasse existe sur la zone.

-Bruits sous-marins :

Au terme d'une année d'observations et grâce aux 13 balises d'observations, il est constaté que le bruit ambiant existant est causé principalement par le vent et la navigation maritime.

La présence du marsouin, soit quelques individus et non des groupes, est constatée. Le grand dauphin, soit entre 5 et 15 individus, ne fréquenterait pas le cœur de la zone, mais sa périphérie large, notamment la bande côtière sur la zone ouest. Sa présence est surtout remarquée la nuit, au printemps et à l'automne.

-les zones benthiques et les sédiments :

Les fonds sont graveleux et sableux. La zone nord comprend des rochers. Il s'agit de fonds « classiques ». Les études granulométriques font peu apparaître de matières fines, lesquelles seraient mobilisables durant la phase des travaux.

S'agissant de la qualité de l'eau, il n'y a pas d'observations spécifiques, elle est conforme aux zones de large.

-Les ressources halieutiques :

Les études sont entreprises sur 3 ans.

Plusieurs campagnes au chalut ont été effectuées (la prochaine en mars 2014), différentes espèces ont été recensées : raies, congres, roussettes, dorades grises, tacauds, bulots, araignées.

Pour la coquille Saint-Jacques, 3 campagnes sont prévues de 2012 à 2014, celle de 2014 n'a pas encore eu lieu.

IFREMER n'a pas encore validé ces études qui seront présentées aux membres du comité des pêches.

Pour les bivalves, essentiellement amandes, praires, palourdes roses, une campagne a été effectuée. Le gisement est plus dense dans la zone sud du parc. Le nombre d'individus par m² oscille entre 30 et 40, ce qui est un ratio moyen pour ce type de milieu.

-Phase d'échanges

M. LENSKI déclare que le débat public n'a pas apporté des réponses à toutes les demandes. Plusieurs questions sont restées sans réponses parmi lesquelles le coût du projet, les emplois qui seront pérennes, la dimension « made in France », la solvabilité du promoteur.

M. de LANTIVY s'interroge sur la validation scientifique des études d'impact et sur la question des fondations, dont le choix définitif n'est pas arrêté.

M. ROLLIN précise plusieurs points :

- l'engagement d'Ailes Marines à produire des éoliennes de fabrication française reste d'actualité ;
- pour l'emploi, plusieurs sites seront concernés, soit Saint-Nazaire, Brest (pour les fondations produites par STX) ; 2000 emplois sont concernés dont 1000 basés en Bretagne et 200 emplois pérennes à terme.

Il ajoute que la filière éolienne a pour des raisons conjoncturelles subi un certain ralentissement d'activité, lequel s'est traduit par des licenciements dans des groupes (AREVA par exemple), néanmoins il constate que l'activité est en phase de reprise. Concernant les enjeux économiques du projet, il précise qu'un comité de filière a été mis sur pied associant la Région et les CCI.

S'agissant de la solvabilité de l'entreprise, même s'il relève que le capital est faible, l'entreprise est détenue par 2 groupes internationaux, soit IBERDROLA et EOLE RES qui sont financièrement solidaires d'AILES MARINES SAS. M. le Président de la CCI considère que la structure mise en œuvre est adaptée au projet. Cette structure est soumise à plusieurs contrôles et obligations : dépôt des comptes, commissaire aux comptes en particulier.

Concernant les insuffisances relatives aux impacts environnementaux, M. ROLLIN explique qu'au moment où les questions environnementales étaient débattues lors du débat public, les études n'étaient pas achevées. C'est une particularité même du débat public d'évoquer ces questions avant le dépôt de l'étude d'impact. Il ajoute que la qualité de l'étude d'impact fera l'objet d'une expertise par les services de l'État.

Il revient sur les fondations en expliquant que des études complémentaires (études géophysiques et analyses en laboratoire) ont révélé des contraintes techniques induisant des durées d'installation des fondations vraisemblablement plus longues. Il s'agit d'un aléa normal qu'il convient d'analyser plus finement au regard du calendrier du cahier des charges de l'appel d'offres.

Pour l'heure, la solution jacket reste privilégiée, même si la solution gravitaire est aussi explorée.

M. PELAN fait part de ses inquiétudes sur l'absence de choix à ce point de l'avancement du projet. Il signale que les impacts sur l'environnement ne seront pas les mêmes selon l'option choisie. Il considère que c'est une question essentielle qui se pose ainsi.

M. COUDRAY du Comité départemental des pêches développe la même idée. Il réaffirme les positions des professionnels de la pêche : les fondations jackets sont les seules et uniques fondations acceptées.

Il souhaite qu'Ailes Marines mette tout en œuvre pour développer la technique jacket y compris pour les endroits les plus difficiles. Il rappelle les engagements d'Ailes Marines auprès des pêcheurs concernant l'acceptabilité du projet. Il considère que si le projet devait se faire en majorité

avec des fondations gravitaires, il est certain que cette proposition serait rejetée par l'ensemble de la profession.

Il considère que les impacts sur l'environnement seront lourds à cause des travaux préparatoires (dispositifs anti-affouillement, couches d'aplanissement). En outre, les structures risqueront de se transformer en zone propice au développement des crépidules.

Il estime que la surface immergée des fondations représenterait 879m² par éolienne, soit l'équivalent total de 17 terrains de foot pour l'ensemble du parc.

Enfin, il rappelle les engagements d'Ailes Marines SAS pour l'ensouillement des câbles, la poursuite de toute activité de pêche et la nécessité de soumettre à la concertation toutes modifications apportées au projet.

M. DEREUX, Côtes d'Armor Nature Environnement se félicite de la transparence des discussions lors du débat public. Il estime que le point central est bien la question des fondations. Selon l'option choisie, les incidences sur l'environnement ne seront pas similaires. Il se dit très attentif au contenu de l'étude d'impact qui devra préciser ces aspects.

M. BOYADJIS, RTE, apporte des éléments sur le calendrier d'installation du câble électrique en signalant qu'au cours du 1^{er} trimestre 2014, des analyses détaillées seront effectuées sur l'atterrage à Erquy. Des informations seront disponibles avant l'enquête publique.

Pour les câbles situés dans le parc, M. ROLLIN ajoute qu'ils seront bien ensouillés.

Le représentant de Malicorne association craint un effet récif plus fort en cas d'installation de fondations gravitaires. Il demande qu'une étude sur les effets de la houle soit menée.

M. ROLLIN rappelle les données concernant l'installation des éoliennes: l'emprise au sol qui concernerait des fondations gravitaires resterait relativement faible, par ailleurs l'écartement entre les éoliennes resterait de 1 km.

M. HOUÏZ (In Vivo) explique que les effets sur la houle sont connus : la diminution de la hauteur des vagues au sein du parc sera de l'ordre de 5 %; à la sortie du parc, elle chute à 2 %; après quelques centaines de mètres, la houle se reconstitue.

M. DUBOS (Groupe mammalogique breton) s'interroge sur la manière dont l'étude concernant les chauves-souris a été menée. Il estime qu'une observation des mammifères sur 1 année n'est pas significative. Il s'interroge aussi sur l'identification des chauves-souris, entre celles qui migrent et celles qui chassent. Il souhaiterait porter un regard sur les études réalisées et sur leur interprétation scientifique. M. ROLLIN propose une rencontre sur le sujet. Enfin, l'accent est mis sur les nécessaires mesures d'évitement qu'il conviendra de développer.

Enfin, M. ROLLIN ajoute que l'étude d'impact englobera l'ensemble des diverses études et propose qu'une réunion, puisse le cas échéant, se tenir afin d'échanger sur le contenu.

Le Préfet clôt la séance en remerciant l'ensemble des participants et indique que la date du prochain comité de concertation sera fixée ultérieurement.



Pierre SOUBELET

